

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron-les-Chapelles, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail - St Samson, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 28 février 2023

Convocation du : 20 février 2023

Membres en exercice : 14Membres présents : 11Votants : 11Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR THIREAU JOEL, MR DUPLAINE LOIC, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ENSAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE.

Absents Excusés : MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2023-005 Approbation avant-projet : Réfection de canalisation de LA DORTIERE sur la commune de ST CALAIS DU DESERT - Travaux en régie, demande de subvention et acceptation du plan de financement

Monsieur le Président, informe le comité syndical qu'il y a lieu d'entreprendre un DEPLACEMENT de canalisation au lieudit de LA DORTIERE sur la commune de ST CALAIS DU DESERT afin de renouveler 155 m de conduite.

L'ensemble des travaux comprenant la fourniture et la pose de ces canalisations et de ces branchements, est estimé à 24400,90 € H.T, les travaux seront effectués en régie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Plan de financement :Subventions Département (30%)

7 320,27 € H.T.

Autofinancement

17 080,63 € H.T.

24 400,90 € H.T.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de déplacement de canalisation sur la commune de ST CALAIS DU DESERT au lieudit de LA DORTIERE, tel que décrit ci-dessus,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Mayenne une subvention
- Approuve la demande de dérogation faite le 24 FEVRIER 2023 afin de commencer et effectuer les travaux en SEPTEMBRE 2023
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire afin de constituer le financement.

Pour copie certifiée conforme,
A St Aignan de Couptrain, le 28 février 2023

Le Président,
J.-L. LECOURT

